



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 10 mars 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

377, 3^e rang (lot 3 056 426)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser la construction d'un garage détaché dont :

- La superficie au sol serait de 87 m² au lieu d'une superficie maximale de 75 m²;
- La hauteur de la porte de garage serait de 3,66 m au lieu d'une hauteur maximale de 3 m;

Le tout tel qu'exigé à l'article 137 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone HR-145.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 18 février 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca